

CQP Moniteur de vol à plat en soufflerie

RNCP35158 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15454
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'enregistrement	16/12/2020
Date d'échéance	16/12/2025

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015
CPNEF Sport

Partenaires habilités

10 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 9 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AEROKART	44009046200027	Former
FEDERATION FRANCAISE DE PARACHUTISME	78440591200022	Former et organiser l'évaluation
FLY IN LE BEL AIR	83317376800023	Former
FLYINLYON	80144015700023	Former
FULL FLY	82911173100016	Former
IFLY PARIS	75342000900023	Former
MENTAL PERFORMANCE	44493933400025	Former
WEEMBI	79214596300023	Former
WINDALPS	82815936800020	Former
ZERO GRAVITY	83423768700027	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dès lors qu'il s'agit de pratiquants non autonomes ou de pratiquants qui étudient des nouvelles techniques de vol, un encadrant doit se trouver dans la veine d'air. L'objectif de la certification est de permettre aux certifiés de disposer de compétences leur permettant d'assurer la sécurité et d'autre part de faire progresser les pratiquants afin de les rendre autonomes.

Le moniteur soufflerie est salarié ou travailleur indépendant. Ce dernier possède sa propre clientèle, mais est parfois appelé par les exploitants pour faire face à un pic d'activité.

Devant le succès commercial engendré et la demande croissante, beaucoup de souffleries ont vu le jour ce qui implique une croissance des besoins d'encadrement. Ce point est d'autant plus important que l'on estime que, compte tenu de l'implication physique, un encadrant change de profession entre cinq et dix ans après le début de son activité professionnelle.

ACTIVITÉS VISÉES

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique
- Transmettre une technicité minimum indispensable au premier niveau de l'autonomie et en adéquation avec le niveau du public visé
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné

COMPÉTENCES ATTESTÉES

"Encadrement du public pré et post vol en soufflerie Référentiel d'activités"

C1.1 Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention. Accueillir et échanger avec le public en s'appuyant sur les éléments réglementaires et pratiques de fonctionnement spécifiques à la structure (soufflerie, accès aux vestiaires, espaces de vols...) nécessaires à son intervention, afin d'informer les publics enfants, adolescents et adultes et faciliter leurs démarches et orientations.

C1.2 Communiquer par un langage clair et précis, de façon appropriée et positive, dans le but d'être compris de tous les publics et de démarrer la séance dans des conditions favorables à l'apprentissage.

C1.3 Interroger et écouter les besoins et attentes des publics en respectant les prérogatives de son intervention, afin de réaliser un diagnostic sur les besoins des pratiquants.

C1.4 Expliciter les consignes de sécurité et de communication en vol, par la démonstration, la répétition et la mise en situation, et s'assurer qu'elles sont acquises afin de garantir la sécurité des pratiquants.

C1.5 Préparer et adapter le matériel de vol à chaque pratiquant en s'assurant des tailles, réglages et respect des normes exigées dans le but de favoriser un vol stable et sécurisant.

"Intégration du candidat dans le fonctionnement de la structure"

C2.1 Connaître et savoir utiliser de manière concrète les données réglementaires (code du sport, organisation du sport en France...), théoriques (physiologie, biomécanique, psychologie, pédagogie...) et sportives (types de soufflerie, FFP...) afin d'inscrire son travail dans une démarche d'efficacité et de respect des différentes règles.

C2.2 Intégrer son activité professionnelle au sein de la structure en connaissant son fonctionnement, son organigramme et ses spécificités dans le but de participer activement et de manière pertinente au projet de l'établissement.

C2.3 Adapter son organisation et ses groupes de débutants en étant flexible, dans le but de palier aux aléas professionnels (annulations de réservation au dernier moment, remplacement d'un moniteur, modification de planning lié aux potentiels dysfonctionnements de la soufflerie...).

C2.4 Savoir vérifier et faire fonctionner le poste de contrôle en sachant le contrôler, le démarrer, le faire varier, utiliser toutes ses fonctions et l'arrêter, pour optimiser le rendement de la soufflerie et pour permettre des vols agréables et en sécurité.

"Encadrement de la séance de vol"

C3.1 Communiquer avec les différents acteurs du sport en s'appuyant sur des signaux visuels spécifiques, dans le but de réguler le vent, d'organiser le soutien des autres moniteurs et de favoriser la mise en confiance et la progression des pratiquants.

C3.2 Se déplacer, se placer et agir dans le flux d'air, grâce à une technique individuelle de déplacement efficace, tant en position debout qu'en vol et en vol en binôme ; et agir efficacement au moyen de cheminement de prise sur les pratiquants afin de les conserver en sécurité sur l'ensemble du vol, y compris les entrées et sorties de veine.

C3.3 Maîtriser les trajectoires et inerties d'un binôme en déplacement dans tout le volume de la veine, en utilisant l'ensemble de son corps en tant que plan incliné, afin d'initier les pratiquants débutants tout en les maintenant en sécurité.

C3.4 Initier et entraîner les pratiquants aux différentes techniques de vol pour les amener jusqu'à l'autonomie à plat, la maîtrise des passages dos et le vol à plat en groupe ; en appliquant les étapes de progression de l'établissement, avec une pédagogie efficace, afin d'amener les pratiquants aux vols experts.

C3.5 Évaluer le niveau de vol des pratiquants par son expérience et ses repères techniques afin de valider les niveaux d'autonomie officiels.

"Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident Référentiel d'activités"

C4.1 Prévenir les accidents en repérant les situations où le pratiquant pourrait heurter les parois ou le filet, et intervenir dans la veine dans le but de restaurer une situation normale.

- C4.2 Optimiser le nombre de pratiquants en s'appuyant sur l'analyse entre la difficulté du vol et le niveau des pratiquants, afin d'anticiper les potentielles collisions, percussions et pertes de contrôle.
- C4.3 Mettre en place des mesures de protection des personnes (accidenté et groupe) en s'appuyant sur les connaissances liées aux premiers secours dans le but de stabiliser la situation.
- C4.4 Gérer une situation d'accident par une communication claire et pertinente dans l'intention d'alerter efficacement les secours.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les titulaires du CQP « moniteur de vol à plat en soufflerie » exercent leur activité au sein de structures relevant du secteur marchand (SA, SAS, ...) ou non marchand (clubs affiliés à la FFP, associations de jeunesse, structures de tourisme...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le métier visé par les titulaires du CQP moniteur de vol à plat en soufflerie est moniteur, éducateur, animateur. Cette situation professionnelle fait référence au poste type de travail de « animateur / initiateur ».

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives est une profession réglementée dont le cadre législatif est défini par l'article L.212-1 du code du sport I.

Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L.212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L.6113-5 du code du travail.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat au CQP « moniteur de vol à plat en soufflerie » doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

- 1- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...). La circulaire du 15 novembre 2002 relative aux formations aux premiers secours (NOR : INT/E/02/00200/C) du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales reste la référence sur le sujet ;
- 2- Avoir 18 ans au 1er jour du début de la formation ;
- 3- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités en soufflerie datant de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier ;
- 4- Présenter une attestation, délivrée par la FFP, de réussite aux tests physiques d'entrée en formation. Les tests sont définis dans le règlement du CQP en page suivante. Les sportifs ayant réalisé un podium en compétition de référence (championnat du monde ou championnat d'Europe de vol en soufflerie) dans l'année qui précède la date d'entrée en formation se verront dispensés des tests physiques. La réussite aux 4 tests physiques doit être réalisée lors d'une seule session de tests.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collèèg salariés,
- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collèèg employeurs,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.

Base légale

Date de décision	16/12/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	42	3	93 %	—
2018	28	3	100 %	100 %
2017	23	0	93 %	67 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP23711

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41875

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ffp.asso.fr/c-q-p/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35158/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	06/2025 – 07/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	33
Montant total engagé	55 668 €
Coût moyen par dossier	1 687 €
Durée moyenne	9 h
Période	11/2021 – 06/2025
France compétences	96 %
Reste à charge titulaire	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.